



---

Medienmitteilung – Communiqué aux médias – Comunicato per la stampa – Media release

---

Berne, le 25 mars 2010

### **Le Tribunal administratif fédéral propose une nouvelle présidence**

**Elire M. Markus Metz comme président et M. Michael Beusch comme vice-président pour la période 2011/2012: telle est la proposition de la Cour plénière du Tribunal administratif fédéral à l'attention de l'Assemblée fédérale. Le Parlement va se prononcer sur cette proposition pendant la session d'été 2010.**

M. Markus Metz, vice-président du Tribunal administratif fédéral depuis le 1er janvier 2009 et juge à la Cour I, est candidat à la succession de M. Christoph Bandli, président du Tribunal administratif fédéral pendant les périodes 2007/2008 et 2009/2010. M. Michael Beusch, juge à la Cour I, se présente comme vice-président. La présente proposition porte sur la période 2011/2012.

Selon la loi sur le Tribunal administratif fédéral (art. 16 al. 1 let. f LTAF), la Cour plénière – soit l'ensemble des juges du Tribunal administratif fédéral – est chargée de soumettre une proposition à l'Assemblée fédérale pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence. Le président et le vice-président sont élus par l'Assemblée fédérale pour deux ans et ils peuvent être reconduits une fois dans leur fonction (art. 15 al. 2 LTAF).

La présente proposition a été arrêtée lors de la séance de la Cour plénière du 25 mars 2010 et transmise à la Commission judiciaire à l'attention de l'Assemblée fédérale.

### **Le Tribunal administratif fédéral**

Le Tribunal administratif fédéral connaît des recours contre des décisions rendues par une autorité fédérale et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. En outre, il statue en première instance dans les procédures par voie d'action. Lorsque le Tribunal administratif fédéral ne statue pas en dernière instance, ses arrêts sont susceptibles de recours au Tribunal fédéral, sis à Lausanne et Lucerne. Le Tribunal administratif fédéral, sis à Berne et Zollikofen puis à Saint-Gall à partir de 2012, est composé de cinq Cours et d'un Secrétariat général. Avec ses 70 juges et 300 collaborateurs, il est le plus grand tribunal en Suisse.

### Renseignements complémentaires

Andrea Arcidiacono, responsable des relations avec les médias, Schwarztorstrasse 59, 3000 Bern, Tél: 058 705 29 86; Mobile: 079 619 04 83, [andrea.arcidiacono@bvger.admin.ch](mailto:andrea.arcidiacono@bvger.admin.ch)